



COMMUNE DE SAVIGNY

Préavis de la Municipalité de Savigny au Conseil communal

01/2019

Demande de crédit pour le remplacement d'un véhicule de voirie

Date proposée pour la séance de commission ad hoc :

Lundi 11 mars 2019 à 19h30

Salle des commissions de la Maison de commune

Réf. : 41.05.01

Q:\SEANCES_CC_2019\Seance_CC_20190401\Preavis_01-2019.docx

Savigny, le 17 janvier 2019

TABLE DES MATIERES

1. Véhicules du service de la voirie	3
1.1 Présentation	3
1.2 Chargeur télescopique Weidemann 3006.....	4
2. Proposition de remplacement	4
2.1 Principe	4
2.2 Véhicule	5
2.2.1 Caractéristiques techniques	5
2.2.2 Prix.....	5
3. Crédit	6
3.1 Montant du crédit.....	6
3.2 Amortissement	6
3.3 Charges d'exploitation	6
3.4 Financement	6
3.5 Rapport de la Commission des finances.....	6
4. Conclusions	7

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de solliciter un crédit de CHF 80'000.00 TTC destiné à l'acquisition d'un véhicule pour le service de la voirie, en remplacement du chargeur télescopique Weidemann 3006 de 2005.

1. Véhicules du service de la voirie

1.1 Présentation

Pour assumer les tâches publiques qui lui sont dévolues, le service de la voirie dispose des véhicules suivants :

- Chargeur télescopique Weidemann 3006 → Mis en circulation le **26 octobre 2005**
- Tracteur industriel Mc Cormick CX 105 → Mis en circulation le **12 janvier 2006**
- Balayeuse Bucher Citycat 2010 → Mise en circulation le **15 septembre 2008**
- Elevateur à fourche Doosan D25 G → Mis en circulation le **25 mai 2011**
- Tracteur Mc Cormick F85 → Mis en circulation le **7 septembre 2011**
- Ford Transit 2.4 TDCi 350 L 4x4 → Mis en circulation le **27 décembre 2012**
- Transporteur communal Aebi VT 450 Vario → Mis en circulation le **15 janvier 2015**
- Faucheuse, tracteur à tondre Kubota G26 → Mise en circulation le **4 juillet 2017**

Actuellement, le matériel roulant est complété par divers accessoires, tels que :

- Une remorque basculante.
- Une saleuse adaptée au transporteur communal Aebi VT 450 Vario.
- Trois bennes, dont une en alu et deux en acier, adaptées au transporteur communal Aebi VT 450 Vario.
- Trois lames à neige, adaptées aux deux tracteurs Mc Cormick et au transporteur communal Aebi VT 450 Vario.
- Une pelle rétro motorisée, Bob Cat.
- Des tondeuses à gazon et leurs accessoires.
- Un robot de tonte pour le terrain de football de Saint-Amour.

1.2 Chargeur télescopique Weidemann 3006

Nous avons acquis ce chargeur télescopique en 2005, à titre de véhicule supplémentaire, au prix net de CHF 80'000.00 TTC (préavis n° 07/2005).

Ce véhicule a parfaitement répondu à nos attentes et à nos besoins, notamment par sa maniabilité et les possibilités de lui associer facilement divers accessoires. Nous en avons été très satisfaits.

Aujourd'hui et après environ 4'700 heures d'utilisation réparties sur 13-14 ans, il « s'essouffle » et nécessiterait des frais supplémentaires à de l'entretien ordinaire, à savoir notamment un grand service et le remplacement des pneus. Dans ce contexte, nous considérons ce qui suit :

- Jusqu'à présent les coûts d'entretien du véhicule ont été stables et ordinaires, représentant une moyenne d'environ CHF 2'950.00/année.
- L'investissement est amorti (10 ans dès 2006).
- Le montant de la reprise du véhicule dans son état actuel est intéressant.

Au regard de ces éléments, nous estimons que :

- Ce chargeur télescopique a rendu les services escomptés, en relation adéquate avec l'investissement et les frais d'entretien qu'il a engendrés.
- Economiquement, il ne serait pas avisé de le conserver plus longtemps.

C'est la raison pour laquelle, nous vous proposons de le remplacer.

2. Proposition de remplacement

2.1 Principe

Notre proposition est de remplacer le chargeur télescopique Weidemann 3006 de 2005 par un véhicule du même type, actualisé. Nous avons procédé à l'examen de divers modèles, en mettant toujours l'accent sur la maniabilité et l'association aisée d'accessoires.

Les accessoires du véhicule actuel, soit la pelle à matériaux légers, la fourche à palettes et la fourche à crocodile, sont encore en bon état et sont compatibles avec le modèle de chargeur télescopique pressenti.

2.2 Véhicule

2.2.1 Caractéristiques techniques

Le modèle du véhicule retenu présente les caractéristiques suivantes :

Moteur	:	Turbo diesel 4 cylindres Puissance : 75 cv
Boîte de vitesses	:	30 km/h Entraînement hydrostatique
Direction	:	4 roues motrices Essieu renforcé Rayon de braquage intérieur : 1.75 m
Poids	:	4'500 kg en charge 8'500 kg total admissible
Accessoires	:	2 paires de chaînes à neige

2.2.2 Prix

Nous avons approché divers fournisseurs qui nous ont présenté des véhicules, pour lesquels le coût moyen à prévoir est le suivant :

Véhicule équipé	CHF	90'000.00
Chaînes à neige (2 paires)	CHF	4'400.00
Total HT	CHF	94'400.00
TVA 7.7%, arrondie à	CHF	7'300.00
Total TTC	CHF	101'700.00
./. Reprise du chargeur Weidemann 3006, sans accessoire	CHF	21'700.00
Total net TTC	CHF	80'000.00

Le crédit figure au plan des investissements 2019-2023, déduction faite de la reprise.

Dans le cas d'espèce, la reprise du véhicule n'est pas comptabilisée séparément, car celle-ci sera traitée avec le fournisseur du nouveau véhicule ; en effet, selon la prospection que nous avons effectuée, cette solution nous permet d'obtenir des offres plus avantageuses plutôt que de revendre le véhicule par nos propres moyens.

Comptablement, le montant de la reprise sera assimilable à un rabais et corollairement l'investissement à amortir sera par conséquent moins élevé.

3. Crédit

3.1 Montant du crédit

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 80'000.00 TTC pour l'acquisition du véhicule et ses accessoires décrits sous chiffre 2.2 ci-dessus.

3.2 Amortissement

L'amortissement est prévu sur dix ans.

3.3 Charges d'exploitation

Il n'y a pas de charges supplémentaires d'exploitation, hormis les intérêts et l'amortissement du crédit.

3.4 Financement

L'investissement sera financé par les liquidités.

Néanmoins, nous sollicitons d'ores et déjà l'autorisation d'emprunter tout ou partie du crédit sollicité, soit au maximum la somme de CHF 80'000.00.

3.5 Commission des finances

L'investissement étant inférieur à CHF 100'000.00, il n'est pas soumis à l'examen de la Commission des finances (article 122 alinéa 3 du Règlement du 1^{er} février 2016 du conseil communal).

4. Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

Vu le préavis municipal n° 01/2019 du 17 janvier 2019 ;
Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. **D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 80'000.00 TTC (huitante mille francs) pour le remplacement d'un véhicule de voirie.**
2. **D'admettre le mode de financement proposé.**

Au nom de la Municipalité de Savigny
La Syndique La Secrétaire
C. Weidmann Yenny I. Sahli

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 janvier 2019.

Délégué municipal : M. Gilbert Regamey, Municipal